Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 056-215601295-20251125-06112025-DE

COMMUNE DE MENEAC
MAIRIE
10 RUE DE LA REPUBLIQUE
56490 MENEAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 16

Date de convocation :

18/11/2025

Le **25 Novembre 2025**, le conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PICHARD, Maire.

Présents : Mme MOREUL, Mme RECOURSE, Mme CONOIR, Mme MAINGUY, Mme RISSEL, Mr LIMOUX, Mr CHAUMORCEL, Mr RIO, Mr ECHELARD, Mr GUEHENNEUX, Mr GAUTIER, Mr BARRE, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme SELLIN a donné pouvoir à Mr PICHARD, Mr DINEL a donné pouvoir à Mme MOREUL, Mr RONXIN a donné pouvoir à Mr LIMOUX, Mme TERRAT s'est excusée mais n'a pas donné pouvoir

Absents : Mme DORE et Mme DECUYPERE

Secrétaire de séance : Mme MAINGUY Magali

Objet de la délibération :

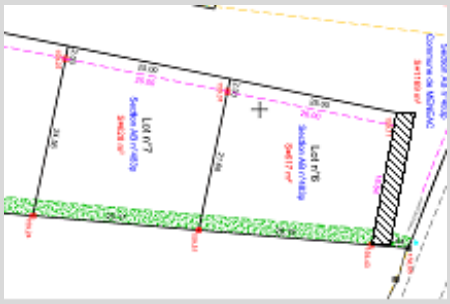
06/11/2025 : Acquisition de la parcelle AB 827 – reprise de la délibération en date du 15/12/2022

Mr Le Maire informe les élus que lors de la construction de la maison d'habitation sur le lot n°6, nous nous sommes aperçus d'une erreur d'implantation de la haie communale et d'un coffret électrique. Ces 2 éléments ne se situent pas sur le domaine communal, mais bien sur le lot n°6.

A partir de ce constat, 2 possibilités sont envisagées :

1. Déplacer la haie et le coffret sur la partie communale : 3 680,35 € TTC
2. Racheter la bande des 2 m telle qu'indiquée sur le plan, soit 42 m² à 12 € le m²= 504 €.





Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'acquérir** la parcelle AB 827, d'une superficie de 42 m², située au Lotissement Merlin l'Enchanteur au prix de 12 € le m²
- **Décide de** recourir à l'acquisition par acte administratif
- **Décide de** prendre à sa charge les frais d'actes
- **Décide de** désigner Mme MOREUL, pour la signature de l'acte en même temps que le cocontractant et en présence du maire habilité à procéder à l'authentification

VOTE :
Pour :16/ Contre :0/ Abstention :0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 28/11/2025

Et publication ou notification du : 28/11/2025

Le Maire

Mr PICHARD Michel